

Initiatives ministérielles

● (1610)

Le transport comme activité économique est un pivot de bien d'autres secteurs d'activités. C'est pour cela que le transport maritime, ferroviaire, par pipeline ou aérien, joue un rôle dans la capacité du développement d'autres activités économiques. Imaginez donc l'intérêt d'une telle nécessité! C'est évidemment pour cela que les grands investisseurs, les lobbyistes et les amis du pouvoir font des pieds et des mains pour obtenir une mainmise sur ces champs d'action. Les loups sont là où le gibier se trouve, et sans vigilance pour le bien public, c'est l'intérêt privé qui peut y trouver son compte, d'abord et avant tout.

En terminant, trop longtemps nos impôts ont servi à nous détruire dans cette fédération. Nous ne voulons plus que nos impôts servent à enrichir les amis du pouvoir, mais à payer nos dettes. Nous, du Bloc québécois, notre financement est exemplaire. Il est populaire, il ne passe pas par les grandes compagnies et tous les groupes d'intérêt qui cherchent des faveurs en donnant aux grands partis, sans discrimination d'ailleurs à l'égard de la couleur. Nous ne devons rien à personne et nos mains ne sont pas liées.

Nous sommes venus ici pour défendre les intérêts du Québec, et ses intérêts passent par une saine gestion des deniers publics. C'est pour cette raison que le Bloc québécois demande une commission royale d'enquête. D'ici à ce que le Québec devienne souverain, si notre rôle ne peut consister à faire avancer le pays du Canada, soyez assurés que nous allons nous charger de le nettoyer.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, plusieurs questions ont été soulevées depuis hier sur le fameux projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aéroports 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

Plusieurs questions, au grand étonnement de nos amis d'en face, ont été évitées par eux, et je devrais plutôt dire par l'ensemble des députés libéraux. Toutefois, il en demeure des plus lucides parmi ceux-là, comme entre autres le député de York-Sud—Weston, et je le cite à la page 3539 du journal des Débats d'hier:

J'affirme que ce serait déraisonnable de leur verser quelque somme que ce soit, non seulement à cause de ce qui s'est dit durant la campagne électorale et de ce qui s'est passé dans les coulisses, mais aussi en raison de l'énoncé très clair qu'on pouvait lire à l'alinéa 8.6.3 de la demande de propositions émise en mars 1992. Je répète que M. Bronfman et tous ceux qui étaient liés par ce marché connaissaient très bien les termes de la demande des propositions.

Voici ce que l'alinéa disait: «Tous les coûts et les dépenses encourus par les soumissionnaires relativement aux propositions sont à la charge des soumissionnaires. En aucune façon, le gouvernement n'était tenu d'acquitter ces coûts et ces dépenses, ni de verser un remboursement ou une compensation aux promoteurs, quelles que soient les circonstances, y compris en cas de rejet des soumissions et de l'annulation du projet.»

Il est donc clair, de par cet alinéa, que l'article 10 du projet de loi C-22 perd tout son sens, à moins que le ministre des Transports dans ce cas-ci se doive de récompenser des amis du parti. Mais loin de nous cette idée!

Les députés libéraux se sont montrés surpris de notre acharnement sur ce projet de loi, pourtant, qu'en est-il des promesses des libéraux sur la transparence après plus de six mois à la tête du pays?

Parmi les engagements qui faisaient l'objet d'un chapitre complet du livre rouge, qu'arrive-t-il avec le conseiller chargé de l'éthique des ministres, des députés et des autres fonctionnaires de l'appareil? Pourtant, ils en auraient bien besoin, ces temps-ci. Où en est la rédaction du code de déontologie à l'intention du Parlement? Il semblerait qu'on l'ait oublié dans les airs.

Où en sont les nouvelles règles concernant le lobbying? Sûrement que les libéraux vont nous répondre qu'il s'agit là d'une priorité, mais si on répertoriait le nombre de priorités que les libéraux ont exprimées depuis le 17 janvier, je serais triste pour le dossier qui n'en serait pas une, car tout est priorité pour ce gouvernement, tout, enfin, rien!

● (1615)

Concernant les nouvelles règles sur le lobbying, on apprenait pas plus tard qu'hier dans le quotidien *La Presse* que le fédéral avait décidé de prolonger d'une année les contrats très lucratifs de publicité du gouvernement fédéral avant donc l'établissement de ses nouvelles règles concernant le lobbying.

Il est évident que l'on doit se tromper, mais l'impression que le gouvernement donne en ce moment c'est de placer ses pions, ses amis, ses «plugs», et après légiférer pour les protéger, comme je viens de le souligner. Nous sommes peut-être dans l'erreur, mais la perception est différente. Et c'est la perception qu'il dégage qui amène la population à avoir confiance ou non au gouvernement. Dans ce cas-ci, le positionnement est relativement simple.

Permettez-moi de citer un autre député, celui de Red Deer, qui disait hier à la page 3529 du journal des Débats, et je cite:

... je suis certes d'accord là-dessus et je souscris de tout coeur aux observations du député qui affirme que les intéressés étaient parfaitement au courant et que manifestement, ils ne devraient s'attendre à être indemnisés.

Comme vous pouvez le remarquer, j'ai apporté des citations des libéraux et des réformistes—aucune du Bloc—, des libéraux et des réformistes qui étaient d'accord avec notre amendement.

Voilà, il est clair que les députés du Bloc font l'unanimité là-dessus, les réformistes aussi il me semble, et même quelques libéraux. Alors, qu'ils ne disent pas que nous sommes paranoïaques et que nous cherchons des bibites.

Dans le passé pas si lointain, en plus du député de York-Sud—Weston, le ministre de l'Immigration lui-même, le président du Conseil du Trésor et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie se sont déjà prononcés sur cette entente. Même le ministre des Transports a lui-même affirmé que le gouvernement fédéral songeait à mettre sur pied une commission royale d'enquête sur la privatisation de l'aéroport Pearson, tel qu'on pouvait le lire dans *La Presse* du 29 novembre dernier. C'est le ministre des Transports lui-même qui proposait la création d'une commission royale d'enquête.